



## RÈGLEMENT INTERIEUR DUNKERQUE PATINAGE

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Le club de DUNKERQUE PATINAGE est lié par la convention "gestionnaire de la patinoire et le club".

Le club de DUNKERQUE PATINAGE propose toute l'année (avant la prise de licence sportive)

- deux essais gratuits avec prêt de patins
- une carte découverte de 10 séances avec prêt de patins et assurance au prix fixé chaque début de saison par le comité directeur.

Chaque patineur participant à des entraînements se doit d'être licencié à la fédération française des sports de glace (après les essais ou carte découverte) du 01er septembre au 31 mai de l'année suivante.

Les cotisations sont payables en début de saison, les dérogations éventuelles seront soumises à l'accord du comité directeur de DUNKERQUE PATINAGE.

Les patins de location sont à retourner à la fin de saison ou au plus tard la 1ere quinzaine de septembre.

Le club de DUNKERQUE PATINAGE possède une assurance privé pour les essais et la carte découverte (assurance MACIF)

Arriver à l'heure à l'entraînement

Tenues conseillées :

- Collants ou caleçon
- sous pull et polaire
  
- collants et tunique de patinage
- patins propres

Avoir un bon comportement sur la glace, respecter les entraîneurs et les autres patineurs.

L'alcool, la cigarette et la drogue sont interdits dans l'enceinte de la patinoire.

En cas d'absence pour le passage des tests ou le gala, prévenir le responsable club.

Les parents ne sont pas autorisés en bord de piste.

Être présents aux trois représentations du gala de fin de saison, et aux entraînements de préparation.

Les photos et enregistrements concernant les patineurs et l'encadrement pourront être utilisés pour le site internet et la communication du club

Sous réserve de :

- l'accord des parents (après signature d'un formulaire)
- la validation du comité directeur.

Tous les documents utilisés restent la propriété du club de DK PATINAGE.

## PARTICULARITÉS PAR SECTIONS



### SECTION ARTISTIQUE(Compétition)

Chaque saison, le projet sportif est établi par l'entraîneur, validé par le comité directeur et proposé aux parents lors d'une réunion :

- Dates des stages
- Cotisation
- Objectif sportif
- Vie du club

Les inscriptions aux compétitions et aux stages de ligue se font par le club après proposition de l'entraîneur,

Celui-ci se réserve le droit d'annuler la participation du patineur, y compris quelques jours avant la compétition, si la préparation n'est pas jugée optimum.

Si le patineur est convoqué à un stage organisé par le club, la ligue ou la fédération, il est obligatoire d'y participer, sauf cas de force majeure.

Tenue d'entraînement :

- Les habits doivent être le plus près possibles du corps
- Les cheveux doivent être correctement attachés.
- Avoir les patins propres.
- Affutage régulier (à définir avec l'entraîneur).
- 

Les patineurs doivent être présents 20' avant l'entraînement sur glace pour s'échauffer

Un vestiaire est mis à disposition pour les séances du matin et la cafétéria pour les séances du midi **(sauf contraintes du gestionnaire de la patinoire).**

## **L'accès aux vestiaires des équipes féminines est interdit aux hommes, (parents, encadrements & dirigeants)**

Être assidu aux entraînements.

Pour toutes absences, il est demandé de prévenir l'entraîneur ou le référent artistique.

Ne pas oublier que le patineur représente son club et la ville de Dunkerque, en toute circonstance l'attitude du sportif doit être exemplaire.

De même, lors des compétitions,

- **Le montant des inscriptions aux compétitions est pris en charge par les parents avec un paiement , un mois avant le début de la compétition et validant la participation du patineur.**
- il est recommandé d'assister aux podiums, en tunique, en patins sur la glace et en basket hors glace.

Tous les stages et entraînements non organisés par l'association Dunkerque patinage doivent être validés par l'encadrement sportif et communiqués au comité directeur.

À noter que :

- Le club met à disposition un micro-onde dans l'infirmerie pour les repas du midi (**sauf avis contraire du gestionnaire**).
- Les repas sont à prendre dans la salle « vip » lors des stages. (**sauf avis contraire du gestionnaire**).

Les patineurs absents de plus de 3 semaines (accident ou blessures) devront présenter aux référents ou membre du comité un certificat médical autorisant la reprise du sport.

Aucunes dérogations ne seront acceptées.



### SECTION SYNCHRO (compétition)

Chaque saison, le projet sportif est établi par l'entraîneur, validé par le comité directeur et proposé aux parents lors d'une réunion :

- Dates des stages
- Cotisation
- Objectif sportif
- Vie du club
- Compétitions

Les inscriptions aux compétitions et aux stages de ligue se font par le club après proposition de l'entraîneur,

Si une équipe est convoquée à un stage organisé par le club, la ligue ou la fédération, il est obligatoire d'y participer, sauf cas de force majeure.

Tenue d'entraînement :

- Les habits doivent être le plus près possibles du corps
- Les cheveux doivent être correctement attachés.
- Avoir les patins propres.
- Affutage régulier (à définir avec l'entraîneur).

Les patineurs doivent être présent 15' avant l'entraînement sur glace pour s'échauffer

Un vestiaire est mis à disposition pour les séances ainsi que la salle « VIP » pour la danse (**sauf contraintes du gestionnaire de la patinoire**).

**L'accès aux vestiaires des équipes féminines est interdit aux hommes, (parents, encadrements & dirigeants)**

Être assidu aux entraînements.

Pour toutes absences, il est demandé de prévenir l'entraîneur ou les chaperons.

Ne pas oublier que l'équipe représente son club et la ville de Dunkerque, en toute circonstance l'attitude du sportif doit être exemplaire.

De même, lors des compétitions, il est recommandé d'assister aux podiums, en tunique, en patins sur la glace et en basket hors glace.

À noter que :

- Le club met à disposition un micro-onde dans l'infirmerie pour les repas du midi
- Les repas sont à prendre dans la salle « vip » les samedis et les stages (**sauf avis contraire du gestionnaire**).

Les patineurs absents de plus de 3 semaines (accident ou blessures) devront présenter aux référents ou membre du comité un certificat médical autorisant la reprise du sport.

Aucunes dérogations ne seront acceptées.

#### DIVERS.

Une commission de discipline composée de l'encadrement sportif, d'un référent artistique, d'un référent synchro, d'un référent loisir, et du président ou membre du comité, ont pour mission de faire respecter ce règlement intérieur.

Toutes les décisions de la commission de disciplines seront validées par le comité directeur de DUNKERQUE PATINAGE

Fait à DUNKERQUE le :

Comité directeur DUNKERQUE PATINAGE

Patinoire municipale « Michel RAFFOUX » Place Paul ASSEMAN 59140 DUNKERQUE

Tél. : 06.70.13.01.56 Fax / 03.28.27.21.16 Email : [andre.vincent@holcim.com](mailto:andre.vincent@holcim.com)

Visitez notre site internet : <http://dkpatinage.free.fr>

Club affilié à la FFSG N° 04011 Agrément jeunesse et sport N°59 S178 Enregistrement préfecture N°0594005194 du 07/11/86

